

## **SIMAJE DU PAYS DE LOURDES**

### **SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2025**

#### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre, le Comité Syndical, dûment convoqué le , s'est réuni au nombre prescrit par la loi à l'Espace Robert Hossein en session ordinaire, sous la présidence de Thierry LAVIT,

L'an deux mille vingt cinq, le trente septembre, le Comité Syndical, dûment convoqué le 24/09/2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en Mairie de LOURDES, 2 rue de l'Hôtel de Ville à Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry LAVIT, Président.

#### **Étaient présents :**

Thierry LAVIT, Stéphane MILAN, Jean-Marc BOYA, Yannick COURADET, Marie PLANE, David SARROCA, Anthony MARTINEZ, Francine GALY, Emeline LABARRE, Guy VERGES, Aymeric METGE, Christelle COATRINE-ZENTAR, Christine GRIS, Stéphane ARTIGUES, Sylvie MAZUREK, Philippe ERNANDEZ, Jean-Luc DOBIGNARD, Marie-Henriette CABANNE, Marie-Bernadette SCERRI DIT XERRI, Jean-Georges CRABARIE, Julien LABORDE, Michel GASTON, Jeannine BORDE, Christine CARRERE, Firmin LOZANO, Nicole PEREZ, Cynthia TONOUKOUIN

#### **Étaient représenté(e)s :**

Sylvie SILORET donne procuration à Stéphane ARTIGUES

Paul SADER donne procuration à Aymeric METGE

Michèle LAVILLE donne procuration à Julien LABORDE

#### **Étaient excusé(e)s :**

Christiane CAZENAVE, Denise CAPOU, Gérard CLAVE, Lucie ALVES, Sandrine MAURA, Christiane ARAGNOU, Vincent FORTASSIN, Mohamed DILMI, Cécile PREVOST, Patrick LEFORT, Odette MINVIELLE-LARROUSSE, Laurence DEMASLES, Marie ETCHEVERRY, Antoine NOGUEZ

**Secrétaire de séance :** Yannick COURADET

## ORDRE DU JOUR

### **I - ADMINISTRATION GENERALE**

|  |   |
|--|---|
| 1 - Décisions du Président et du Bureau..... | 4 |
| 2 - Rapport d'activités du SIMAJE 2024.....  | 5 |

### **II - FINANCES**

|   |   |
|---|---|
| 3 - Admissions en non-valeur des créances éteintes..... | 5 |
|---|---|

### **III - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE**

|  |   |
|--|---|
| 4 - Accueil de Loisirs vacances de Toussaint 2025.....         | 6 |
| 5 - Opération "Découverte Sports Vacances" Toussaint 2025..... | 7 |

### **IV - TECHNIQUE**

|   |   |
|---|---|
| 6 - Engagement dans le Pacte construction bois Occitanie..... | 8 |
|---|---|

Le procès-verbal de la séance du 13 Mai 2025 est adopté.

Le procès-verbal de la séance du 23 Juin 2025 est adopté.

*Avant de débuter la séance, Monsieur le Président laisse la parole à Madame MAZUREK pour présenter, d'une part, un bilan sur la fréquentation des accueils de loisirs durant l'été et d'autre part, pour effectuer un point sur les effectifs de la rentrée 2025/2026.*

*Madame MAZUREK signale que des enfants durant les mois de juillet et août ont fréquenté les centres de loisirs du Lapacca, de l'Ophite, de Lannédarré, de Lézignan et de Saint-Pé.*

*Elle communique par centre de loisirs le nombre d'enfants accueillis :*

***Centre de loisirs du Lapacca : la capacité d'accueil était de 172 enfants, avec un nombre moyen d'enfants par jour de 120 en juillet et de 111 en août pour les enfants de plus de 6 ans. Pour les enfants de moins de 6 ans, le nombre moyen d'enfants accueillis en juillet a été de 131 enfants et 120 enfants en août.***

*Au total le nombre d'enfants accueillis au Lapacca a été de 282 enfants différents en juillet et de 226 enfants en août car ils peuvent s'inscrire à la demi-journée ou sur la journée complète.*

*Madame MAZUREK fait remarquer qu'il y a toujours une grosse demande autour de ce centre de loisirs.*

*Pour ce qui est du centre de loisirs de l'Ophite : la capacité d'accueil était de 50 enfants.*

*73 enfants différents ont été accueillis en juillet pour un nombre moyen de 37 enfants enfants par jour.*

*67 enfants différents ont été accueillis en août pour un nombre moyen de 35 enfants par jour.*

***Concernant le centre de loisirs de Lannédarré : la capacité d'accueil était de 64 enfants.***

*Madame MAZUREK fait remarquer qu'il y a une grosse demande autour de l'accueil des enfants de moins de 6 ans car en juillet 76 enfants différents ont été accueillis et 69 en août par le biais des inscriptions à la demi-journée.*

*Le nombre moyen d'enfants par jour était de 38 en juillet et de 30 enfants au mois d'août.*

***Concernant le centre de loisirs de Lézignan : la capacité d'accueil était de 50 enfants.***

*82 enfants différents ont été accueillis en juillet et le nombre moyen d'enfants par jour de moins de 6 ans était de 18, et de 20 enfants pour les plus de 6 ans.*

*62 enfants différents ont été accueillis en août et le nombre moyen d'enfants par jour de moins de 6 ans était de 14, et de 16 enfants pour les plus de 6 ans.*

***Concernant le centre de loisirs de Saint-Pé : la capacité d'accueil était de 35 enfants en juillet et de 30 enfants en août.***

*53 enfants différents ont été accueillis en juillet et le nombre moyen d'enfants par jour de moins de 6 ans était de 6, et de 19 enfants pour les plus de 6 ans, soit 25 enfants.*

*29 enfants différents ont été accueillis en août et le nombre moyen d'enfants par jour de moins de 6 ans était de 4, et de 11 enfants pour les plus de 6 ans, soit 15 enfants au total.*

Elle signale également que l'accueil de loisirs sportifs a accueilli 144 enfants de 8 à 13 ans. Ce centre de loisirs a été complet durant les 3 semaines.

Concernant le centre « sports Eté Jeunes », la capacité d'accueil était de 36 jeunes par semaine sur 3 semaines.

36 jeunes ont participé au centre en 1ère semaine, 14 en deuxième semaine et 12 jeunes en troisième semaine, soit 57 jeunes gens concernés par le centre « Sports Eté Jeunes ».

Elle fait remarquer que globalement une baisse de la fréquentation se fait ressentir sur l'ensemble des structures au mois d'août.

Madame MAZUREK rappelle également quelques temps forts de l'été 2025 :

- La mise en place d'un mini-séjour de 3 jours et 2 nuitées (du 15 au 18 juillet 2025) organisé au stade d'Adé avec l'accord de Monsieur BOYA. Une rencontre a eu lieu avec les enfants de l'accueil de loisir de Saint-Pé et des enfants de l'accueil de loisirs d'Ossun. Cela s'est extrêmement bien passé et pourra être reconduit l'année prochaine, peut être sous une forme différente.
- La mise en place d'un inter-centres (Lapacca, Lézignan, Saint-Pé) nommé « Cap Citoyen : je grandis, je m'engage » a été organisé sur l'école Honoré Auzon, le 8 août 2025 pour les enfants de 9 à 13 ans avec la participation :
  - des sapeurs pompiers de Lourdes qui ont donné des informations sur les gestes de premiers secours et la découverte du métier,
  - du SYMAT pour la sensibilisation au gaspillage et au recyclage avec la fabrication d'une chaussette éponge,
  - du service prévention avec l'apprentissage d'un message d'alerte et pour connaître les numéros d'urgence
  - de l'association « les petits débrouillards » afin de comprendre les enjeux environnementaux et les questionnements sur les usages des appareils électroniques
  - de l'association « Buggy Brousse » pour apprendre à être usager sur la voie publique et se déplacer sur les routes.

Madame MAZUREK donne communication des effectifs scolaires au 2 septembre 2025 :

|                           |   |
|---------------------------|---|
| - Maternelle Darrespouey  | 77 élèves inscrits sur 4 classes  |
| - Maternelle Ophite       | 57 élèves inscrits sur 3 classes  |
| - Maternelle Lannedarré   | 61 élèves inscrits sur 3 classes  |
| - Ecole Honoré Auzon      | 229 élèves inscrits sur 11 classes avec des dispositifs pédagogiques particuliers |
| - Ecole du Lapacca        | 290 élèves inscrits sur 14 classes (4 maternelles et 10 primaires)                |
| - Ecole d'Adé             | 67 élèves inscrits sur 3 classes  |
| - RPI Poueyferré/Loubajac | 96 élèves inscrits sur 5 classes  |
| - Ecole de Saint-Pé       | 48 élèves inscrits sur 3 classes  |
| - Ecole de Lézignan       | 62 élèves inscrits sur 3 classes  |
| - Ecole d'Ossen           | 40 élèves inscrits sur 2 classes  |

Madame MAZUREK précise que les effectifs sont variables le long de l'année scolaire. La particularité de Lourdes fait que tout le long de l'année scolaire des inscriptions sont possibles. Au 2 septembre 2025, 1 027 élèves étaient inscrits, d'où une baisse de 59 élèves par rapport à l'année scolaire 2024/2025. Elle précise que cette baisse des effectifs est observée sur l'ensemble des établissements scolaires du département. Elle espère toutefois qu'au cours de l'année de nombreux élèves viendront renforcer les effectifs des élèves du SIMAJE.

*Monsieur BOYA signale que 3 enfants vont intégrer l'école d'Adé prochainement.*

*Monsieur le Président rajoute que sur le département la baisse des effectifs est de 3 % sur les tranches d'âge maternelle et primaire. Pour cette raison il est nécessaire de structurer le territoire afin d'accueillir de nouveaux résidents. Il précise que dans 3 ans, 40 à 45 % des saisonniers vont faire valoir leur droit à la retraite. Il y aura donc de nouveaux arrivants. Pour cette raison, il convient d'ores et déjà de structurer notre territoire avec des outils particuliers en matière de services en général, tels que les écoles, les crèches et dans le domaine de la santé.*

*Monsieur le Président indique que les travaux du centre de santé portés par la Ville de Lourdes ont démarré et vont concerner les habitants du territoire. Pour fixer de nouvelles populations, il précise qu'il faut être équipé et posséder des services puissants.*

*Il signale également que le projet de construction du futur hôpital contribuera à équiper le territoire en personnels soignants et participera à l'attractivité du territoire.*

*Monsieur le Président signale que l'ordre du jour va être maintenant étudié.*

N° 1

#### DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Rapporteur : Thierry LAVIT

Conformément aux articles L. 5211-1, L. 5211-10 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de rendre compte au Comité syndical des décisions qui ont été prises par M. le Président et le Bureau syndical, en application des délégations qui leur ont été données par le Comité syndical par délibération n°5 du 28 juillet 2020.

Je porte à votre connaissance les décisions suivantes :

| Date de signature du marché/avenant | Objet  | Titulaire     | Montant du marché/avenant HT  |
|-------------------------------------|--|---------------|---|
| 10/07/2025                          | Travaux cuisine centrale SIMAJE, école Lapacca et école Poueyferré<br>Marché 2025-023 - Lot n°4<br>Avenant n°1 | RIBEIRO       | Montant avenant 2 457,00 € HT<br>(plus-value : 4.10 %)<br>Nouveau montant du marché 62 409,62 € |
| 18/07/2025                          | Travaux cuisine centrale SIMAJE, école Lapacca et école Poueyferré<br>Marché 2025-022 - Lot n°3<br>Avenant n°1 | DIMAC / APICS | Montant avenant 5 145,53 €<br>(plus-value : 2.62 %)<br>Nouveau montant du marché 201 651,87 €   |

Bureau syndical du 17 juin 2025 :

- 1 - Tableau théorique des effectifs permanents 2025 : modifications rentrée scolaire 2025/2026
- 2 - Création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité - année scolaire 2025/2026
- 3 - Recrutement d'agents vacataires pour assurer des missions d'animation sur des temps périscolaires de la pause méridienne - année scolaire 2025/2026
- 4 - Création d'un emploi saisonnier
- 5 - Multi-accueil 59 places : réalisation d'un contrat de prêt PSPL (prêt au secteur public local) d'un montant de 1 800 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Bureau syndical du 23 juin 2025 :

- 1 - Convention entre la commune d'Adé et le SIMAJE pour l'utilisation de la salle multi-associations d'Adé

**Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

**Prennent acte de la présente délibération.**

N° 2

**RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIMAJE 2024**

**Rapporteur : Thierry LAVIT**

L'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) est rédigé comme suit :

« Le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le Président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Avant de transmettre le rapport d'activités 2024 du SIMAJE à chaque commune membre du SIMAJE, il convient que le Comité syndical en reçoive communication et prenne acte de son contenu.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) prennent acte de la communication du rapport d'activités du SIMAJE de l'année 2024,

2°) indiquent que le rapport d'activités du SIMAJE 2024 sera adressé aux Maires des communes membres du SIMAJE, et que la communication en sera effectuée conformément aux textes en vigueur au sein de chacun des Conseils municipaux.

N° 3

#### ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES CRÉANCES ÉTEINTES

Rapporteur : Jean-Marc BOYA

Monsieur le Responsable de l'antenne du Service de gestion comptable (SGC) d'Argelès-Gazost demande à Monsieur le Président du SIMAJE d'admettre en non-valeur des créances éteintes pour un montant de 515,30 € des titres de recettes ayant fait l'objet d'une décision d'effacement de dettes.

Ceci concerne des contributions parentales pour les accueils de loisirs ou des repas de cantine, conformément à la liste n°7464921411 annexée à la présente délibération.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) admettent en non-valeur de créances éteintes les titres énoncés dans la liste ci-jointe annexée, le montant total des sommes dues s'élevant à 515,30 €,

2°) précisent que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 65-compte 6542 du budget primitif 2025,

3°) autorisent M. le Président du SIMAJE ou son représentant à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

N° 4

#### ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES DE TOUSSAINT 2025

Rapporteur : Sylvie MAZUREK

Il est proposé d'ouvrir un accueil sur le site du Lapacca à Lourdes regroupant à la fois l'école maternelle du Lapacca et l'école élémentaire du Lapacca qui ont été fusionnées en

école primaire. Cet accueil de loisirs accueillera les enfants âgés de 3 à 13 ans durant les vacances de Toussaint 2025, du 20 au 31 octobre 2025.

L'accueil de loisirs sera ouvert à la journée ainsi qu'à la demi-journée de 7h30 à 18h30. Les repas seront confectionnés en régie et livrés par les agents du service de restauration.

La capacité maximale d'accueil est fixée à 190 enfants pour le Lapacca.

L'encadrement sera assuré par le personnel déjà en poste.

Les tarifs proposés sont appliqués en fonction du quotient familial des familles, selon la délibération n°5 du Comité syndical du SIMAJE du 20 février 2025.

Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver l'ouverture d'un accueil de loisirs au Lapacca à Lourdes pour les vacances de Toussaint 2025, du 20 au 31 octobre 2025 ainsi que les modalités d'accueil comme exposées ci-dessus.

**Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

**1°) décident d'ouvrir un accueil de loisirs, pour les enfants âgés de 3 à 13 ans, sur le site du Lapacca à Lourdes regroupant à la fois l'école maternelle du Lapacca et l'école élémentaire du Lapacca qui ont été fusionnées en école primaire. L'accueil de loisirs sera ouvert à la journée ainsi qu'à la demi-journée de 7h30 à 18h30 pour un effectif maximum de 190 enfants durant les vacances de Toussaint 2025, du 20 au 31 octobre 2025,**

**2°) appliquent les tarifs en vigueur tels que définis par la délibération n°5 du Comité syndical du SIMAJE du 20 février 2025,**

**3°) autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes découlant de la présente délibération.**

**N° 5**

#### **OPÉRATION "DÉCOUVERTE SPORTS VACANCES" TOUSSAINT 2025**

**Rapporteur : Sylvie MAZUREK**

Il est proposé de mettre en place une opération « Découverte Sports Vacances » durant les vacances scolaires de Toussaint, du 20 au 31 octobre 2025.

Cette opération représente un temps de loisirs qui vise à participer à l'éducation de l'enfant à travers le sport, pour avoir une cohérence entre le développement intellectuel et physique de l'enfant.

La mise en place d'activités sportives va permettre à l'enfant de vivre un temps de découverte de soi et des autres, dans un contexte de détente et d'initiation à des activités sportives diverses, tout en respectant le rythme de l'enfant.

Cette initiation à destination de 24 à 36 enfants de 9 ans à 13 ans en fonction du planning des Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS), sera dispensée au Palais des Sports de Lourdes de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00.

Les inscriptions se font à la demi-journée matin et/ou après-midi. Une contribution parentale de trois euros par demi-journée et par enfant sera demandée à l'inscription. Un goûter sera proposé l'après-midi.

L'encadrement sera effectué par 2 ou 3 ETAPS en fonction de leur planning.

**Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

**1°) décident de proposer une opération « Découverte Sports Vacances » sur le site du Palais des Sports à la demi-journée matin et/ou après-midi de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 17h00, pour un effectif maximum de 36 enfants de 9 à 13 ans durant les vacances de Toussaint, du 20 au 31 octobre 2025,**

**2°) fixent la contribution parentale à 3 euros par demi-journée et par enfant,**

**3°) autorisent Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes découlant de la présente délibération.**

**N° 6**

#### **ENGAGEMENT DANS LE PACTE CONSTRUCTION BOIS OCCITANIE**

**Rapporteur : Jean-Luc DOBIGNARD**

Les associations de collectivités forestières en Occitanie contribuent au développement de tous les territoires de notre région, en plaçant la filière forêt-bois au cœur de chaque projet politique. La construction bois a été identifiée, lors des réflexions sur le programme Régional de la Forêt du Bois et du Contrat de filière, comme un axe majeur de développement.

En effet, l'utilisation du bois en construction et rénovation permet de contribuer aux enjeux climatiques, sociaux (emplois) et économiques de nos territoires en valorisant les bois locaux et les entreprises d'Occitanie. Le projet de construction du multi-accueil 59 places s'inscrit parfaitement dans l'engagement de ce pacte en raison de l'utilisation du bois et de la valorisation de la ressource locale.

Afin d'ancrer cette volonté et créer un effet d'entraînement des maîtres d'ouvrages, les acteurs de la filière forêt-bois d'Occitanie ont souhaité mettre en place un « Pacte Construction Bois ». L'animation a été confiée à l'association des Collectivités forestières d'Occitanie.

En ratifiant le Pacte Construction Bois au côté des autres partenaires, le SIMAJE s'engage :

- à entreprendre la construction du multi-accueil 59 places dans lequel le bois jouera un rôle structurel (au-delà de la charpente) dans les deux ans suivant la signature du présent document,

- à étudier la possibilité d'intégrer du bois, si possible régional, dans l'ensemble des projets de construction ou de rénovation qu'il engage,

- à utiliser du bois issu de forêts gérées durablement, certifiées PEFC ou FSC,

- à inciter d'autres maîtres d'ouvrages de son territoire, par les divers moyens à sa disposition (planification, communication, réseau, financements...) à utiliser du bois dans la construction,
- à communiquer largement sur son engagement et sur les réalisations,
- à désigner une personne référente qui suivra les projets et fera remonter les données (volume de bois mis en œuvre, essences, provenance...),
- à autoriser les partenaires du Pacte à utiliser ces éléments pour communiquer sur la filière.

Après avoir entendu les différents éléments présentés, il vous est proposé d'approver le « Pacte construction bois Occitanie » et de désigner M. Eric BOUSQUET, Directeur-adjoint du SIMAJE en charge des services techniques en tant que personne référente sur ce dossier.

**Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- 1°) décident de la signature du « Pacte construction Bois en Occitanie » joint en annexe de la présente délibération,
- 2°) décident de désigner Monsieur Eric BOUSQUET, Directeur-adjoint du SIMAJE en charge des services techniques en tant que personne référente,
- 3°) autorisent Monsieur le Président du SIMAJE ou son représentant à signer tous actes et documents découlant de la présente délibération.

*Monsieur le Président signale que l'ordre du jour est terminé mais il souhaite communiquer deux informations.*

*Le premier point concerne le multi-accueil. Il signale que le service ressources humaines est en train d'effectuer les entretiens avec les agents de la crèche Saint-Vincent de Paul afin d'évaluer les transformations de leur statut et notamment le passage de la fonction publique hospitalière à la fonction publique territoriale.*

*Tous les agents sont reçus afin qu'ils décident, au vu ce que que l'on leur propose, de s'engager dans le projet de crèche territorial ou de rester agent du centre hospitalier. Les résultats des entretiens seront communiqués ultérieurement.*

*Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur ARTIGUES, responsable de la restauration afin de faire un point sur la cuisine centrale.*

*Monsieur ARTIGUES rappelle que lors du Comité Syndical du 23 juin 2025, il avait été question des travaux prévus à la cuisine centrale avec une éventuelle ouverture de cette dernière pour la rentrée scolaire. Pour de multiples raisons, la date d'ouverture a été décalée et la date de mise en service de la cuisine est désormais fixée au 27 octobre 2025, soit la deuxième semaine des vacances de la Toussaint afin de permettre la confection des repas de l'accueil de loisirs du Lapacca. Ensuite, à la rentrée de Toussaint, les agents du*

*SIMAJE affectés à la cuisine centrale confectionneront les repas pour les élèves des écoles publiques du premier degré du SIMAJE.*

*Monsieur ARTIGUES rappelle qu'il ne sera pas possible d'effectuer une inauguration en raison des règles à respecter en période électorale mais les élus seront conviés à visiter le fonctionnement de cet équipement autour d'un petit goûter.*

*Monsieur ARTIGUES remercie Monsieur DOBIGNARD pour avoir signalé que ce bien était à vendre à l'euro symbolique et Monsieur LAVIT pour avoir préempté en tant que Maire de Lourdes et avoir mis ce bien à disposition du SIMAJE.*

La séance est levée à 19 h 15



